

paroisse de Feneu, l'accompagna dans cette visite, le 17 juin 1668. Cinq jours après, l'évêque fit imprimer une Lettre pastorale, dont on trouve le teneur dans la *Dissertation apologétique* de Grandet.

Entre autres choses, il est dit dans cette lettre, datée d'Angers, 25 juin 1668, " que Sa Grandeur a visité la sainte Hostie et qu'Elle a reconnu que l'apparition n'avait pu être causée par aucun artifice, ni par quelque réflexion de la lumière, ni par les voies ordinaires de la nature. "

La lettre pastorale, en outre, s'adresse aux protestants de Saumur : " Nous les conjurons de considérer que ce miracle si glorieux étant arrivé dans le temps que leur synode s'assemblait à Saumur et dans un lieu qui n'en est éloigné que de deux lieues, il semble que Dieu les appelle à haute voix à la créance commune et indubitable de l'Église touchant la réalité du Saint Sacrement. " Ensuite, le prélat ordonne que l'hostie sera gardée dans l'église des Ulmes " en une fenêtre. " Une niche rectangulaire d'environ trente-trois centimètres de large sur un peu plus de hauteur, qui se voit encore dans le mur septentrional du chœur, fut donc pratiquée à cet effet. Enfin la lettre pastorale prescrit que " tous les ans, le samedi dans l'octave du Saint Sacrement, l'anniversaire de cette apparition sera solennellement célébré dans la dite église. "

L'hostie disparut à la suite de la tourmente révolutionnaire. Mais l'église des Ulmes garde encore le souvenir du miracle de 1668. Dans le mur du chœur, à 1 mètre 66 centimètres d'élévation, se voit la niche dont nous avons parlé plus haut ; deux petites portes l'une devant l'autre closent cette niche ; la plus en retrait est à minces barreaux de fer, celle de l'extérieur est en bois. Sur la petite porte de bois est peint un ostensor rayonnant au centre duquel paraît l'image du Rédempteur. Au-dessous de la niche est encore l'inscription sur marbre noir relatant un extrait du mandement de Henri Arnauld : " Afin d'honorer la mémoire d'un si grand miracle et de la conserver à la postérité, nous ordonnons que la même hostie où l'apparition s'est faite, sera précieusement conservée dans l'église des Ulmes en une fenêtre bien sûre et dûment ornée qui sera faite à cet effet près du grand autel, du côté de l'Évangile. Mandement de Mgr Henri Arnauld, donné le 25 juin 1668. "

